

Adhérer à l'association de bienfaisance

L'Association de bienfaisance « Foyer la Perrière » a été créée en 1958
Elle s'est donnée pour projet: **l'Accueil et l'Accompagnement de Personnes Agées.**

« La personne âgée est au centre de l'action de l'Association » extrait des statuts
Elle a créé pour cela l'EHPAD **Foyer la Perrière et la Résidence des Grands Chênes**
Le foyer de la Perrière accueille 78 résidents dans sa partie « maison de retraite » et 12 résidents présentant des troubles cognitifs dans l'unité « arc en ciel ».

La résidence, composée de 18 logements, permet à des personnes encore autonomes de conserver leur indépendance tout en bénéficiant de certains services (repas, animation...) de la maison de retraite.

L'association est représentée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres élus lors de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration, et plus particulièrement son Président, sont juridiquement responsables des deux établissements.

Le Directeur a pour mission d'en assurer la gestion dans le respect de la politique définie par le Conseil d'Administration. Il rend compte de son activité lors des réunions de conseil.

« Solidarité et complémentarité entre bénévoles de l'association et salariés de l'établissement » - Extrait de notre charte

Les adhérents sont convoqués chaque année en Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration y rend compte de son activité et fait valider ses projets.

En adhérant à l'Association vous manifestez l'intérêt que vous portez à son projet, rappelé dans les statuts. Nous serons ainsi plus nombreux à prendre part à la destinée du Foyer la Perrière et à l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Pour adhérer, il vous suffit de découper et de nous retourner, complété, le bulletin de souscription ci-joint, accompagné de votre règlement.

Une souscription unique est demandée à chaque membre.

Association de bienfaisance

EHPAD FOYER LA PERRIERE
et RESIDENCE DES GRANDS CHENES
7, rue de la Perrière – 44 810 HERIC
maisonderetraiteheric.fr

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Montant de la cotisation unique : 15 euros

Chèque à l'ordre de :

« Association de Bienfaisance d'HERIC »

Reçu de

la somme de euros

au titre d'adhésion à l'Association de bienfaisance d'Héric

Avec tous nos remerciements

Pour le conseil d'administration

Marie-Luce MATHELIER Trésorière

